

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2015

1/5 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 1 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

A – BUDGET PRINCIPAL - VILLE

Le vote du Budget Primitif 2015 a eu lieu cette année en février afin qu'aucun frein administratif ne bloque l'exécution budgétaire (notamment en matière d'investissement). Il faut d'ailleurs noter que le vote d'un budget après le début de l'exercice considéré reste une exception acceptée par le contrôle de légalité.

Dans ce cadre, le Budget Primitif 2015 a intégré, dans son élaboration, les données internes dont la Ville pouvait disposer compte tenu de l'analyse des chiffres non définitifs de réalisation de l'année 2014 et d'estimations de montants non connus à cette date (bases fiscales, dotations d'Etat...). Ces montants sont maintenant arrêtés et il convient d'ajuster les prévisions budgétaires.

De plus, suite au vote du Compte Administratif, les résultats comptables définitifs de l'exercice 2014 doivent être intégrés au budget 2015.

Enfin, cette délibération budgétaire intervenant à une période avancée de l'année, nous pouvons, eu égard au degré de réalisation de certains projets par rapport au prévisionnel établi en janvier, inscrire des ajustements budgétaires.

Ainsi s'articulent les grandes lignes de cette décision budgétaire modificative :

1. Section de fonctionnement :

1a) Recettes

- après approbation du Compte Administratif et de l'affectation des résultats, les excédents de fonctionnement reportés sont repris au budget pour 1 259K€,
- les estimations concernant les dotations ont été à peu près vérifiées après notification des services de l'Etat, sauf en ce qui concerne la dotation de solidarité urbaine supérieure de 311K€ à l'inscription initiale au BP 2015, et la dotation nationale de péréquation supérieur de 21K€,
- au chapitre des impôts et taxes non affectées (chapitre 933), divers ajustements doivent être opérés pour correspondre aux notifications qui nous ont été transmises depuis le vote du budget (compensations au titre des exonérations +50K€, produits de l'imposition locale -91K€, dotation de solidarité communautaire -15K€),

	BP 2015	NOTIFICATION	DBM N°1
DOTATION FORFAITAIRE	4 151 894	4 146 068	-5 826
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	4 244 000	4 555 459	311 459
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	400 000	421 477	21 477
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 795 894</b>	<b>9 123 004</b>	<b>327 110</b>
ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	50 000	37 170	-12 830
ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	75 000	56 261	-18 739
ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	440 000	521 960	81 960
TAXE HABITATION	2 635 911	2 575 731	-60 180
TAXE FONCIERE BATI	2 710 533	2 679 340	-31 193
TAXE FONCIERE NON BATI	12 877	13 092	215
<b>FISCALITE</b>	<b>5 924 321</b>	<b>5 883 554</b>	<b>-40 767</b>
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - MEL	432 823	417 869	-14 954
<b>TOTAL</b>	<b>15 153 038</b>	<b>15 424 427</b>	<b>271 389</b>

- enfin, il y a lieu d'ajuster des montants de recettes attendues pour la mission de médiation sociale qui vient d'être reconduite (+55K€) et pour la participation au raccordement des réseaux de chauffage urbain par les bailleurs (+75K€).

Au-delà de l'exercice 2015, où la forte hausse de la DSU masque de fait la baisse générale des dotations, nous continuons, comme nombre de collectivités, à formuler des inquiétudes quant à l'évolution de nos recettes de fonctionnement, en particulier au regard des annonces faites quant au maintien du plan de réduction de 11 milliards d'euros en 3 ans des transferts de recettes de l'Etat vers les collectivités territoriales.

D'autre part, nous observons toujours un versement de plus en plus tardif des recettes importantes attendues de type DSU ou FCTVA. Cela provoque des creux de trésorerie que nous pallions en mobilisant une ligne de trésorerie (de 2M€, reconduite début 2015).

### 1b) Dépenses

Divers compléments ou ajustements sont nécessaires aux chapitres suivants :

- services généraux (920) : subvention monitorat technique Mons Vacances – régularisation 2014 (4 313 €) ; créances irrécouvrables (1 579 €),
- sécurité et salubrité publique : créances irrécouvrables (34 276 €),
- enseignement – formation (922) : subvention ALSH Mons Vacances – régularisation 2014 et versement 2015 (23 512 €) et complément de subvention au centre social dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-éducatives (2 500 €) ; créances irrécouvrables (12 095 €),

- culture (923) : complément budgétaire pour la prestation de commémoration du « centenaire 14-18 » (5 000 €) ; créances irrécouvrables (3 389 €),
- sport et jeunesse : créances irrécouvrables (225 €),
- famille (926) : ajustement budgétaire concernant la prestation de restauration pour la halte-garderie (4 000 €) ; créances irrécouvrables (101 €),
- aménagement et service urbain – environnement (928) : complément d'équilibre du budget Patrimoine Locatif (90 000 €), ajustement des dépenses liées à la mission de médiation sociale suite à sa reconduction (79 317 €), paiement de l'audit des exercices 2009 et 2010 de la DSP de chauffage urbain (13 951 €) ; créances irrécouvrables (487 €).

En ce qui concerne les opérations d'ordre de section à section, il convient de prévoir une régularisation de la dotation aux amortissements de 53 864 € et un complément de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 1 332K€.

## 2. Section d'investissement

### 2a) Recettes

La traduction comptable de l'affectation des résultats permet la comptabilisation des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 4 089 691,04 € (couverture du besoin de financement de la section d'investissement).

D'autre part, on peut inscrire une demande de subvention parlementaire à hauteur de 15 000 € pour la réfection de la toiture de la salle de sports de Lattre et prendre en compte des ajustements dans les dotations aux FCTVA 2014 et 2015.

En effet, sur les déclarations de dépenses d'investissement de ces deux exercices, les avances faites à la SEM dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du « Nouveau Mons » et de la restructuration de la galerie Europe ont été comptabilisés. Or, ces avances doivent être apurées entre le compte « avances » et les divers comptes de travaux au vu des factures effectivement réglées par la SEM, avant de pouvoir être intégrées dans les dépenses éligibles au FCTVA.

Pour l'exercice 2014, le versement par l'Etat du FCTVA accuse un trop perçu de plus de 180 000 €. Pour l'exercice 2015, la prévision budgétaire doit également être corrigée de presque 870 000 €. Il convient donc de réduire les recettes enregistrées pour 2014 et prévues pour 2015. Lorsque les travaux seront terminés et les sommes réelles payées apurées, ces différentes sommes pourront alors à nouveau faire l'objet de déclarations éligibles.

La vente des espaces C1 & C2 de la galerie de l'Europe, prévue initialement en 2015, se fera vraisemblablement en deux phases. Il convient donc de réduire la recette prévue sur l'exercice en cours de 606 000 €.

En ce qui concerne les opérations d'ordre, on retrouve la comptabilisation des amortissements dont la dotation est prévue en dépenses de fonctionnement (régularisation diverses 2007 pour 14 032 €, les travaux en régie mandatés fin 2014 pour 20 800 € et les amortissements du compte 2013 (études) pour 19 032 €) et le complément de virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 384K€. De plus figurent des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, reprenant l'apurement des frais d'étude de 2008 à 2012 qui ont été suivies de travaux (72 105 €).

#### 2b) Dépenses :

La traduction comptable de l'affectation des résultats oblige au report du solde d'exécution négatif de la section d'investissement à hauteur de 3 802 236,01 €.

Deux opérations ne nécessiteront pas l'emploi de l'intégralité des crédits prévus au Budget Primitif : il s'agit de la démolition de l'EHPA Mille Roses (ajustement de -152K€ car les prix définitifs sont moins élevés que prévu) et des travaux de sanitaires à l'école la Paix (ajustement de -150K€ car les travaux seront étalés sur deux exercices).

Par ailleurs, et de façon plus marginale, plusieurs opérations nouvelles ont nécessité des compléments budgétaires depuis janvier, occasionnant les ajustements de crédits suivants :

- travaux maison des associations (15K€),
- amorce du plan « école numérique » : école Montaigne (57K€),
- raccordement aux réseaux de chauffage (215K€),
- réhabilitation de courées – portage 1<sup>e</sup> phase (48K€).

Au niveau des opérations d'ordre, l'apurement des frais d'études de 2008 à 2012 est repris dans les comptes de travaux correspondants. Ils pourront ainsi être valorisés dans le FCTVA de l'année prochaine.

La Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2015 de la Ville s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section de fonctionnement à : **+ 1 660 567,74 €**
- en section d'investissement à : **+ 3 905 933,78 €**

BUDGET PRINCIPAL 2015									
DECISION MODIFICATIVE N°1									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES					
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant		
02517	<b>CHAPITRE 001</b>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 802 236,01		<b>CHAPITRE 1068</b>	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 089 691,04		
	<b>CHAPITRE 900</b> 90025 2313	Travaux maison des associations - complément	14 890,77		<b>CHAPITRE 904</b> 90414 1321	Réfection salle de sport Delattre - subvention parlementaire	15 000,00		
	<b>CHAPITRE 902</b> 90213 2183	Ecole numérique matériel informatique (site école Montaigne)	51 300,00		<b>CHAPITRE 912</b> nature 10222	FCTVA 2015 - ajustement	-870 000,00		
	90213 2188	Ecole numérique matériel divers (site école Montaigne)	5 300,00			FCTVA 2014 - ajustement	-180 700,00		
	90213 2313	Travaux sanitaires école la Paix - répartition sur 2 ans	-150 000,00		<b>CHAPITRE 95</b> nature 024	Vente des espaces C1 & C2 galerie de l'Europe	-606 000,00		
	<b>CHAPITRE 906</b> 9061 2113	Acquisition parcelle CCAS terrain Mille Roses	1,00						
	9061 2313	Démolition EHPA Mille Roses - ajustement	-152 000,00						
	<b>CHAPITRE 908</b> 90824 2111	Acquisition parcelle AK-522 Vilogia	1,00						
	90824 21538	Raccordement réseaux	215 000,00						
	90824 2313	Réhabilitation de courées - portage 1e phase	47 100,00						
			<b>sous-total</b>		<b>3 833 828,78</b>			<b>sous-total</b>	<b>2 447 991,04</b>
	DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE				
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant		
	<b>CHAPITRE 910</b> nature 21311	Apurement frais d'étude en travaux hôtel de ville	65,00		<b>CHAPITRE 910</b> nature 2031	Apurement frais d'étude 2008 à 2012	72 105,00		
	21318	Apurement frais d'étude en travaux autres bâtiments	11 911,00		<b>CHAPITRE 914</b> nature 28181	Régularisation amortissements agencements divers 2007	14 032,00		
	2113	Apurement frais d'étude en terrains aménagés	70,00		28158	Travaux en régie mandats fin 2014	20 800,00		
	2312	Apurement frais d'étude en terrains	29 393,00		28031	Amortissements compte 2031	19 032,00		
	21538	Apurement frais d'étude en installations autres réseaux	30 666,00		<b>CHAPITRE 919</b>	Virement de la section de fonctionnement - complément	1 331 973,74		
			<b>sous-total</b>		<b>72 105,00</b>			<b>sous-total</b>	<b>1 457 942,74</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL</b>			<b>3 905 933,78</b>	<b>INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL</b>			<b>3 905 933,78</b>		
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES					
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant		
	<b>CHAPITRE 920</b> 92020 6541	Créances éteintes	1 563,00		<b>CHAPITRE 002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	1 258 536,74		
	92020 6542	Créances admises en non valeur	16,00		<b>CHAPITRE 928</b> 92824 7478	Participation raccordement réseaux chauffage urbain	75 241,00		
	92025 6574	Subvention monitorat technique Mons vacances - régularisation 2014	4 313,00		92824 7478	Mission de médiation sociale - ajustement	55 522,00		
	<b>CHAPITRE 921</b> 92112 6541	Créances éteintes	779,00		<b>CHAPITRE 931</b> nature 7788	Cessions parcelles AA-50, AI-333 & 349	2,00		
	92112 6542	Créances admises en non valeur	33 497,00		<b>CHAPITRE 932</b> nature 7411	Dotation forfaitaire	-5 826,00		
	<b>CHAPITRE 922</b> 92213 6574	Subvention centre social dans le cadre des NAP -	2 500,00		74123	Dotation de solidarité urbaine	311 459,00		
	92241 6574	Subvention ALSH Mons vacances - 2014 & 2015	23 512,00		74127	Dotation nationale de péréquation	21 477,00		
	92251 6541	Créances éteintes	3 540,00		<b>CHAPITRE 933</b> nature 74833	Compensation au titre de la TP	-12 830,00		
	92251 6542	Créances admises en non valeur	8 155,00		74834	Compensation au titre des exo. de TF	-18 739,00		
	92255 6541	Créances éteintes	17,00		74835	Compensation au titre des exo. de TH	81 960,00		
	92255 6542	Créances admises en non valeur	383,00		73111	Imposition des ménages	-91 281,00		
	<b>CHAPITRE 923</b> 92311 6541	Créance éteintes	1 967,00		7322	Dotation de solidarité communautaire	-14 954,00		
	92321 6542	Créances admises en non valeur	1 422,00						
	9233 611	Prestation "centenaire 14-18" - complément	5 000,00						
	<b>CHAPITRE 924</b> 92413 6542	Créances admises en non valeur	40,00						
	92421 6542	Créances admises en non valeur	185,00						
	<b>CHAPITRE 926</b> 9264 6542	Créances admises en non valeur	86,00						
	9264 1 6042	Prestation restauration halte garderie - ajustement	4 000,00						
	9264 1 6542	Créances admises en non valeur							
	<b>CHAPITRE 928</b> 92813 6542	Créances admises en non valeur	487,00						
	92824 6042	Mission de médiation sociale - ajustement	79 317,00						
	92824 6226	DSP chauffage urbain - audit des exercices 2009/2010	13 951,00						
	92824 657364	Virement budget annexe - complément	90 000,00						
			<b>sous-total</b>		<b>274 730,00</b>			<b>sous-total</b>	<b>1 660 567,74</b>
	DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE				
	Opération	Imputation	libellé		montant	Opération	Imputation	libellé	montant
		<b>CHAPITRE 934</b> nature 6811	Dotation aux amortissements (régularisations)		53 864,00				
		<b>CHAPITRE 939</b>	Virement à la section d'investissement - complément		1 331 973,74				
			<b>sous-total</b>		<b>1 385 837,74</b>			<b>sous-total</b>	<b>0,00</b>
	<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL</b>				<b>1 660 567,74</b>	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL</b>			<b>1 660 567,74</b>

## B – BUDGET ANNEXE – PATRIMOINE LOCATIF

Des ajustements budgétaires sont nécessaires compte tenu de la reprise définitive des résultats consolidés de l'année 2014 sur l'exercice 2015 (50 946,86 € en dépenses de fonctionnement et 135 589,85 € en recettes d'investissement).

D'autre part, il convient d'actualiser certains comptes comme suit :

- Fonctionnement :
  - reprise de créances admises en non-valeur à la demande du trésorier : 16 380 € (validée par la délibération 4/2 du 9 octobre 2014),
  - ajustements des comptes fournitures d'entretien (-7 350 €), charges de copropriété (+10 000 €), locations diverses (-18 070 €),
  - dotation aux amortissements : 1 950 €,
  - équilibre de la section par complément de subvention du budget principal pour 90 000 €.
  
- Investissement :
  - enregistrement de la caution pour location de cellule de la galerie Europe à Carrefour City : 6 700 €,
  - régularisation d'amortissements 2011 : 1 950 €,
  - équilibre de la section par l'inscription de 144 240 € de travaux.

La Décision Modificative n° 1 du budget annexe 2015 de la Ville s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section de fonctionnement à : **+ 71 930,00 €**
- en section d'investissement à : **+ 144 239,85 €**

**BUDGET ANNEXE 2015 - GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF**

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	<b>CHAPITRE 21</b> nature 2131	Construction bâtiments	144 239,85		<b>CHAPITRE 001</b>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	135 589,85
					<b>CHAPITRE 16</b> nature 165	Cautionnement reçu Carrefour City	6 700,00
		<b>sous-total</b>	<b>144 239,85</b>			<b>sous-total</b>	<b>142 289,85</b>

DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
					<b>CHAPITRE 040</b> nature 28148	Régularisation amortissements autres constructions 2011	1 950,00
		<b>sous-total</b>	<b>0,00</b>			<b>sous-total</b>	<b>1 950,00</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL**

**144 239,85**

**INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL**

**142 239,85**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	<b>CHAPITRE 002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	50 946,86		<b>CHAPITRE 70</b> nature 7083	Locations diverses	50 000,00
	<b>CHAPITRE 011</b> nature 6063 nature 614	Fourniture d'entretien - ajustement Charges de copropriété - ajustement	-7 346,86 10 000,00		nature 70832	Locations diverses	-68 070,00
	<b>CHAPITRE 65</b> nature 6542	Créances admises en non valeur	16 380,00		<b>CHAPITRE 74</b> nature 74	Subvention du budget principal	90 000,00
		<b>sous-total</b>	<b>69 980,00</b>			<b>sous-total</b>	<b>71 930,00</b>

DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	<b>CHAPITRE 042</b> nature 6811	Dotation aux amortissements (régularisations)	1 950,00				
		<b>sous-total</b>	<b>1 950,00</b>			<b>sous-total</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL**

**71 930,00**

**FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL**

**71 930,00**